

Mr BISGAMBIGLIA JEAN-PAUL
LOTISSEMENT MICHELANGE – LOT N°16
20167 AFA
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
D'Aix-en-Provence

ASSOCIATION « INIZIA »

Siège social : Résidence du parc LUPINO
20600 BASTIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « INIZIA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

***Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- il a été procédé à la circularisation des organismes attribuant les subventions et à un contrôle aléatoire des dépenses effectuées en faveur de certains incubés,
- le montant des subventions à recevoir inscrit à l'actif du bilan a été contrôlé,
- les fournisseurs et les organismes sociaux ont été circularisés,
- des informations complémentaires aux comptes ont été apportées dans l'annexe
- il n'a pas été constaté dans les comptes annuels l'existence d'anomalies significatives,

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11/03/2026.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AFA, Le 26 Mai 2026

Mr BISGAMBIGLIA JP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bisgambiglia JP', with a stylized flourish at the end.

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASS INCUBATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES INIZIA

Résidence Du Parc LUPINO
20600 BASTIA

APE : 7022Z
Siret : 79848209700010



SARL Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptable
de la Région Corse
Siret : 799 993 514 000 14 APE 6920 Z
Immeuble « Ivoire » - Route de Mezzavia - 20 090 AJACCIO

Tél. 04 95 20 20 11

Fax. 04 95 20 96 35

Courriel : audit.conseil@bureauanaxa.com

Web : www.bureauanaxa.com

JPR



BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	756,00	756,00		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	174 370,27	89 848,48	84 521,79	103 758,08
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	175 126,27	90 604,48	84 521,79	103 758,08
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	15 800,00	15 000,00	800,00	20 950,00
Autres créances	1 207 202,97		1 207 202,97	566 115,89
Divers				
Disponibilités	443 634,95		443 634,95	410 341,00
Charges constatées d'avance	5 186,10		5 186,10	3 356,99
ACTIF CIRCULANT	1 671 824,02	15 000,00	1 656 824,02	1 000 763,88
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 846 950,29	105 604,48	1 741 345,81	1 104 521,96



BILAN

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Report à nouveau	700 759,38	806 551,44
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 177,65	-105 792,06
Subventions d'investissement	62 510,37	76 543,65
FONDS PROPRES	798 447,40	777 303,03
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		34 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		34 000,00
Fonds dédiés sur subventions	32 810,11	29 569,83
FONDS DEDIES	32 810,11	29 569,83
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	289,28	454,19
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	289,28	454,19
Emprunts et dettes financières diverses	100 000,00	100 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 050,02	40 665,62
Dettes fiscales et sociales	92 749,00	107 274,29
Autres dettes	32 000,00	15 255,00
Produits constatés d'avance	625 000,00	
DETTES	910 088,30	263 649,10
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 741 345,81	1 104 521,96

JPB



COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Production vendue	8 000	0,85	17 235	1,92	-9 235
Subventions d'exploitation	904 827	95,94	846 987	94,55	57 840
Reprises et Transferts de charge	34 000	3,61	1 999	0,22	32 001
Cotisations	30 300	3,21	31 590	3,53	-1 290
Autres produits	207	0,02	776	0,09	-570
Produits d'exploitation	977 334	103,63	898 587	100,31	78 747
Autres achats non stockés et charges exte	108 892	11,55	101 387	11,32	7 505
Impôts et taxes	17 572	1,86	21 420	2,39	-3 849
Salaires et Traitements	373 558	39,61	410 994	45,88	-37 436
Charges sociales	138 735	14,71	149 751	16,72	-11 015
Amortissements et provisions	35 688	3,78	57 527	6,42	-21 839
Autres charges	234 673	24,88	273 385	30,52	-38 712
Charges d'exploitation	909 118	96,39	1 014 465	113,25	-105 346
RESULTAT D'EXPLOITATION	68 216	7,23	-115 878	-12,94	184 093
Produits financiers	25		4 008	0,45	-3 984
Charges financières	253	0,03	87	0,01	165
Résultat financier	-228	-0,02	3 921	0,44	-4 149
RESULTAT COURANT	67 988	7,21	-111 957	-12,50	179 944
Produits exceptionnels			17 885	2,00	-17 885
Charges exceptionnelles			2 387	0,27	-2 387
Résultat exceptionnel			15 498	1,73	-15 498
Engagements à réaliser	32 810	3,48	9 333	1,04	23 477
EXCEDENT OU DEFICIT	35 178	3,73	-105 792	-11,81	140 970
Contribution volontaires en nature					
Dons en nature	28 800		16 000		12 800
Total des produits	28 800		16 000		12 800
Personnel bénévole	28 800		16 000		12 800
Total des charges	28 800		16 000		12 800

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

JPB



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'association : INCUBATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES INIZIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 741 346 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 35 178 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/03/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 72 217 euros.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Un litige prud'homal opposait l'association à une ancienne salarié, ce litige a pris fin au cours de l'exercice, la provision pour risque constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2024 a été reprise.

Les contrats d'incubation prévoient une clause de retour sur investissement. Le montant global des sommes qui sont susceptibles d'être appelées est de 105 297 euros. Cette valorisation concerne des entreprises qui sont sorties d'incubation et qui pourraient faire l'objet d'une facturation dans le délai de 5 ans qui a suivi le terme de leur incubation, sous réserve que les autres conditions prévues au contrat soient réalisées.



NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	756			756
Immobilisations incorporelles	756			756
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	130 691			130 691
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 790	1 452		43 679
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	174 481	1 452		174 370
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	175 237	1 452		175 126



NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	756			756
Immobilisations incorporelles	756			756
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 426	15 453		61 879
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 297	5 236		27 969
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	70 723	20 688		89 848
ACTIF IMMOBILISE	71 479	20 688		90 604



NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 228 189 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 800	15 800	
Autres	1 207 203	984 703	222 500
Charges constatées d'avance	5 186	5 186	
Total	1 228 189	1 005 689	222 500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	800
Charges sociales - produits à recev	116
Divers - produits à recevoir	29 071
Total	29 988



NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	34 000		34 000		
Total	34 000		34 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			34 000		
Financières					
Exceptionnelles					



NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 810 088 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	289	289		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 050	60 050		
Dettes fiscales et sociales	92 749	92 749		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 000	32 000		
Produits constatés d'avance	625 000	256 728	368 272	
Total	810 088	441 816	368 272	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 134
Intérêts courus à payer	289
Dettes provis. pr congés à payer	38 019
Charges sociales s/congés à payer	20 822
Formation continue	454
Divers - charges à payer	32 000
Total	98 718



NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	5 186		
Total	5 186		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	625 000		
Total	625 000		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	113 994	38 133	726 667		12 000	890 794
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem		14 033				14 033
						904 827

JPB

